

Feuille de quorum

du Conseil Communautaire



SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 22 septembre 2023 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK, Mme S. MOISY, Mme J. ROUSSEAU, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, Mme S. RABAUD-PLU, Mme E. SANS, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. P. LEBOUCHER, M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ, M. N. AUGEREAU.

Absents et représentés : M. G. LEPROUST, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. S. CIGANA, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, M. O. BIENCOURT, Mme K. FOFANA, Mme C. LEBATTEUX, Mme O. MBODJ, Mme M. SIOPATHIS, M. T. COZIC, Mme D. FLEURY, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. J. MARCHAND.

Absents et excusés : Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée, Mme I. SÉVÈRE jusqu'à son arrivée, M. N. ARIK jusqu'à son arrivée, Mme S. RABAUD-PLU après son départ, M. C. MASSÉ, M. M. JUIGNÉ jusqu'à son arrivée, Mme J. LAUGER jusqu'à l'arrivée de M. M. JUIGNÉ, M. Y. GOULETTE jusqu'à son arrivée, M. J. MARCHAND après le départ de M. P. LEBOUCHER, M. P. LEBOUCHER après son départ, M. M. POLLEFOORT après son départ, M. C. RAVÉ jusqu'à son arrivée, M. N. AUGEREAU après son départ.

Votes par procuration :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme F. GIFFARD après son départ
Mme L. HAMONOU-BOIROUX a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU après son départ
M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY
Mme L. MÉNARD a donné pouvoir à M. Y. CALIPPE
Mme S. MOISY a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE après son départ
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD
M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
Mme C. LEBATTEUX a donné pouvoir à M. A. BRAUD
Mme O. MBODJ a donné pouvoir à M. R. KANUA-DIYABANZA
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. D. LE BARS après son départ
M. T. COZIC a donné pouvoir à Mme E. SANS
Mme D. FLEURY a donné pouvoir à M. S. LE FOLL
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. L. PARIS
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ
M. J. MARCHAND a donné pouvoir à M. P. LÉBOUCHER

Mme Cécile LEROUX remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2023 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 2 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

Délibération 3 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 4 à 35 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	60

Délibérations 36 à 67 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59

Délibérations 68 à 74 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

Délibération 75 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 76 et 77 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

Délibérations 78 à 80 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2023

20- Projet Augmentation de la capacité du Tramway : Approbation des études d'Avant-Projet - Infrastructures et Bâtiments

DGA Développement - Transports-Mobilités

**Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL
M. Joël LE BOLU**

Rappel

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole a approuvé le programme relatif à la mise en œuvre du projet d'allongement des rames du tramway de 32m à 44m avec une première enveloppe financière globale estimée à 54 896 000€ HT dont 12 886 000€ HT de travaux. Il a été accepté de recourir à un mandataire pour les volets adaptation du centre de maintenance et de remisage du tramway, et adaptation des quais et infrastructures en ligne pour une enveloppe financière prévisionnelle alors estimée à 12 886 000€ HT (hors rémunération du mandataire). Le volet acquisition du matériel roulant se fera, hors mandat, par Le Mans Métropole avec l'appui technique de la SETRAM.

Après consultation, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié au groupement Transamo-Cénovia, notifié le 16 mars 2022 pour un montant de 968 780,00€ HT.

Dans le cadre de la première phase de son mandat, Transamo-Cénovia a notamment conclu au nom et pour le compte de Le Mans Métropole :

- Un contrat de Maitrise d'œuvre Infrastructures et systèmes avec le groupement SCE-GINGER CEBTP (notification 9 mars 2023) pour la réalisation des études et des travaux d'adaptation des infrastructures et des systèmes en ligne et dans l'emprise du Centre de Maintenance et de Remisage, et d'une étude spécifique de la faisabilité d'une voie de stockage complémentaire à la maintenance.
- Un contrat de Maitrise d'œuvre Bâtiment avec le groupement SYSTRA-LABA (notification 1er février 2023) pour la réalisation, des études et des travaux d'extension des bâtiments du Centre de Maintenance et de Remisage.

Ces études sont soumises aujourd'hui à votre approbation.

Validation des études d'Avant-Projet

L'objectif des études d'Avant-Projet, fondées sur le programme précisé à l'issue des compléments de diagnostic, des études APD du groupement SYSTRA-LABA, des études AVP du groupement SCE-GINGER CEBTP, est de consolider techniquement et financièrement le projet.

Les études résultent à la fois de nombreux échanges entre les maitrisés d'œuvre, le mandataire, l'exploitant du réseau de transport en commun et les services de Le Mans Métropole.

Elles doivent permettre à notre Assemblée de se prononcer sur la mise en œuvre des adaptations des infrastructures et systèmes ferroviaires, et des superstructures du Centre de Maintenance et de Remisage, et d'en arrêter définitivement le programme.

Infrastructures et Système de transport – adaptations en ligne :

Les études d'Avant-Projet ont permis de conforter le périmètre et l'estimation des travaux à réaliser pour adapter les infrastructures et le système de transport aux rames rallongées. Les adaptations à prévoir concernent notamment :

- l'allongement et la mise en conformité des terminus
- l'allongement des quais de vingt-deux stations
- des modifications de signalisation ferroviaire, et de signalisation lumineuse tricolore
- le renforcement de l'alimentation électrique du tramway

Infrastructures et Systèmes de transport - Centre de Maintenance et de Remisage :

La phase avant-projet a conforté l'étude de la faisabilité de l'ajout le long du remisage existant, de deux voies de remisage de cinq rames chacune. Ces deux voies permettront d'absorber le besoin d'un linéaire complémentaire de remisage, généré par l'allongement de douze mètres des trente-quatre rames exploitées par la Setram.

Les études ont permis également de consolider les travaux d'adaptation du système ferroviaire qui seront à mener en coordination avec les adaptations de bâtiments dans le périmètre du centre de maintenance.

Centre de Maintenance et de Remisage - Superstructures :

Les études d'avant-projet définitif ont permis de conforter les extensions de bâtiments rendu nécessaires par l'allongement des rames de Tramway. Ces extensions consisteront en :

- Un allongement de 12 m de l'atelier de maintenance, avec dépose et reconstitution de la façade
- Un allongement de 12 m du bâtiment station-service
- Une adaptation du bâtiment grand entretien consécutive au déplacement et au remplacement de la cabine de peinture

Centre de Maintenance et de Remisage - Module 3 (complément de programme) :

Compte tenu de l'allongement des rames, des limites de capacité de stockage déjà atteintes dans l'atelier de maintenance, des modifications organisationnelles induites par l'extension de l'atelier de maintenance, une étude de la faisabilité de réaliser une extension complémentaire à l'atelier a été menée de dégager une surface de stockage et de travail complémentaire.

Cette étude depuis poursuivie au niveau avant-projet définitif a confirmé la possibilité de créer un module d'environ 260 m² sur deux niveaux, le rez-de-chaussée étant affecté au stockage complémentaire et l'étage à la création d'une salle de formation conducteurs et de bureaux.

Centre de Maintenance et de Remisage - Voie de stockage maintenance (complément de programme) :

Du fait de l'allongement de 12 mètres de l'atelier de maintenance, deux des cinq voies situées devant le bâtiment ne permettront plus le stockage de rames à maintenir devant l'atelier. Afin de pallier cette perte de fonctionnalité exprimée par l'exploitant, l'étude d'avant-projet a permis de consolider la réalisation d'une voie de stockage de deux rames le long de l'atelier principal.

Estimation des travaux/ Enveloppe financière prévisionnelle au stade Avant-Projet

Le coût prévisionnel des travaux à la suite des études AVP est évalué à 16 103 000 € HT valeur janvier 2023. (14 472 000 € HT en valeur mars 2021)

L'augmentation est due principalement à :

- La consolidation du périmètre des adaptations à prévoir au terme des études AVP et APD (+ 1 948 000€ HT valeur janv 2023)
- L'intégration du module 3 en complément du programme initial, (+ 575 000€ HT valeur janv 2023)
- L'intégration d'une voie de stockage au CDMR en complément du programme initial (+1 319 000€ HT valeur janv 2023)

Subventions

Dans le cadre du 4ème Appel à projets « transports collectifs en site propre et pôle d'échanges multimodaux », le projet d'allongement des rames de Tramway présenté par Le Mans Métropole a été retenu. Les travaux d'infrastructures bénéficieront d'une subvention de 2 070 000 € délivrée par l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF).

D'autres sources de financement seront exploitées.

Calendrier Prévisionnel

La programmation prévisionnelle des travaux aboutit à une date de mise en service des aménagements concernés pour fin 2025. (Planning directeur en annexe)

Il définit une date de démarrage échelonné des travaux à partir d'août 2024.

Parallèlement à l'établissement des études Projet (PRO) et l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sous mandat CENOVIA-TRANSAMO, Le Mans Métropole procèdera à la désignation d'un titulaire en charge de l'allongement du matériel roulant et à la passation du marché correspondant.

Avenant au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Un avenant au contrat de mandat est à prévoir pour contractualiser :

- les ajustements apportés au programme initial de l'opération et la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle issue des Etudes Avant-Projet et Avant-projet Définitif,
- l'allongement de la durée prévisionnelle d'exécution du mandat.

Cet avenant sera passé pour contractualiser ces différents éléments et fixer la rémunération définitive de CENOVIA –TRANSAMO au titre du mandat.

En conséquence, sur la base de ce qui vient d'être exposé, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver les études d'avant-projet relatifs au projet d'allongement des rames du tramway, hors matériel roulant,
- Approuver le programme définitif de l'opération ainsi que son planning prévisionnel et son et l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux d'un montant 16 103 000€ HT valeur janvier 2023,
- Donner votre accord à la poursuite des études à l'issu de cette phase AVP,
- Engager à inscrire les crédits nécessaires à ce projet en fonction des besoins aux différents documents budgétaires,

Les annexes sont consultables au service Transports-Mobilités

Votes

73 élus ont voté POUR : : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDMOND, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD (représentée par M. Y. CALIPPE) Mme S. MOISY (représentée par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme M. KARAMANLI (représentée par M. O. RUCHAUD), Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT (représentée par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX (représentée par M. A. BRAUD), M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ (représentée par M. R. KANUA-DIYABANZA), M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, Mme S. RABAUD-PLU, Mme E. SANS, M. T. COZIC (représenté par Mme E. SANS), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY (représentée par M. S. LE FOLL), M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. L. PARIS), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND (représenté par M. P. LEMBOUCHER), M. P. LEMBOUCHER, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL235166H1

Affichage le 02 octobre 2023

Délibération exécutoire le 02 octobre 2023